

Portail Québec facilite vos démarches et simplifie vos recherches

Le gouvernement du Québec publie régulièrement des outils pratiques et gratuits sur Portail Québec.

Ce portail, qui est accessible à l'adresse www.gouv.qc.ca, regroupe des renseignements sur les programmes et services gouvernementaux destinés aux citoyens et aux entreprises. Présenté d'une manière pratique et conviviale, son contenu est continuellement mis à jour.

Portail Québec propose notamment un guide et un parcours intitulés [Que faire lors d'un décès](#). Le guide présente aux citoyens une multitude de renseignements se rapportant aux démarches à effectuer auprès de ministères et organismes le plus rapidement possible lors du décès d'un proche. Pour ce qui est du parcours, il permet d'obtenir une liste personnalisée de démarches à faire en fonction de sa situation personnelle. D'autres parcours liés à des événements de vie, tels que la perte d'autonomie et un déménagement, sont également proposés dans le portail.

Les citoyens ont aussi la possibilité d'enregistrer les listes obtenues dans [Mon dossier citoyen](#), un espace en ligne sécurisé, et d'inscrire des échéances et des notes personnelles afin de pouvoir faire un suivi de leurs démarches.

Par ailleurs, il est possible de télécharger la version PDF du guide *Que faire lors d'un décès* à partir de Portail Québec.